Image not found or type unknown

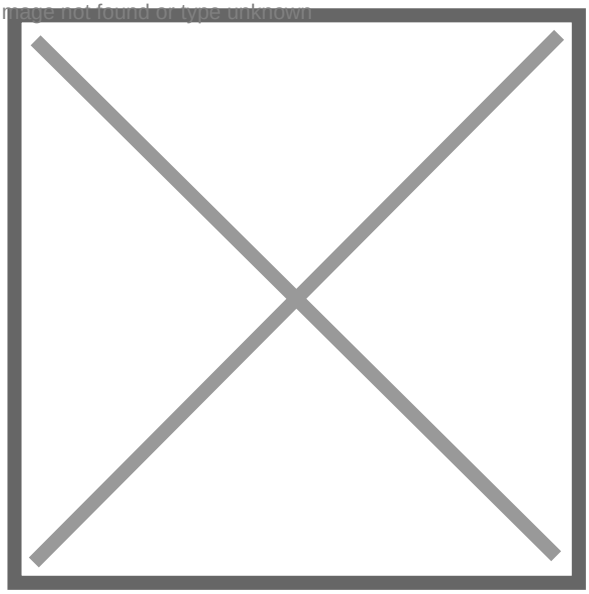

Le droit des assistantes sociales des lycées

Par **sache**, le **24/10/2008** à **17:28**

Bonjour, je poste ici un problème que rencontre une de mes connaissance.

Voici les faits :
sa fille de 18 ans, inscrite en internat pour faire un bep, ne se présente plus, ni à l école, ni a l internat dont le montant de la pension est payé régulièrement. La jeune fille ne vient plus au domicile familial, elle a dit avoir 18 ans et pouvoir faire ce qu elle veut. L assistante sociale du lycée, maintes fois insultée par cette jeune personne, téléphone à plusieurs reprises aux parents qui n en savent pas plus et menace de faire une enquète, de venir par surprise etc. Cette assitante sociale s est mise en contacts avec une autre assistante pour connaitre les résultats scolaires (ainsi que le comportement) d un autre des enfants de cette dame qui poursuit sa scolarité dans un autre établissement.

Mes questions sont :
Ces assistantes sociales ne sont t elles pas en train de faire un peu trop de zèle et de prendre des mesures auxquelles elles n ont en fait pas droit?
La maman est elle obligée de leur ouvrir la porte sans rendez-vous ?
Ont elles le droit de "visiter" la maison et faire montrer les papiers des revenus et tenu de compte?

je vous remercie pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés